

L'hon. DOUGLAS C. ABBOTT (ministre de la Défense nationale): Je remercie l'honorable député de sa question, que d'autres ont également posée. Je suis heureux de dire que le Gouvernement a autorisé la délivrance d'un certificat approprié, en vue de témoigner son appréciation des services dévoués, rendus par ceux qui ont servi dans l'armée de réserve pendant la guerre. Ce certificat sera remis à tous ceux qui, bien que n'ayant pas été en activité de service, ont servi au moins six mois dans l'armée de réserve. Ce sont les commandants des unités en cause qui seront chargés de le remettre.

CHANGE ÉTRANGER

DISPOSITION RELATIVE À LA PARITÉ—POSITION DES EXPORTATEURS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. CHESTER S. McLURE (Queen's): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Finances (M. Ilsley) une question dont je l'ai prévenu dès que je l'eus moi-même reçue. Quelle protection reçoit l'exportateur de marchandises aux Etats-Unis qui a signé la formule B-13 de la Commission de contrôle du change étranger, s'engageant ainsi à rapporter les devises américaines avant la parité du dollar canadien et de celui des Etats-Unis, et qui a expédié, livré et vendu des marchandises sans en avoir encore reçu le paiement? Touchera-t-il \$1.10 en devise canadienne sur le contrat qu'il a signé avec la Commission de contrôle du change étranger?

Le très hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à cette question: l'exportateur a à sa disposition les moyens de se prémunir contre les risques du change pendant certaines périodes à venir en signant un contrat de change à terme avec une banque canadienne agissant pour le compte de la Commission de contrôle du change étranger. Si l'exportateur a signé un contrat de cette nature, il peut recevoir un montant de dollars canadiens calculé sur le taux du change en vigueur au moment de la signature du contrat de change à terme. S'il n'a pas signé ledit contrat de change à terme, il touche le taux en vigueur au moment où la devise est vendue à sa banque au Canada.

LA HOUILLE

ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX PRODUCTEURS DE L'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE: (Lethbridge): Je désire poser au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements deux questions au sujet de l'assistance financière aux producteurs [M. Black (Cumberland).]

de houille de l'Alberta. Premièrement, la Banque d'expansion industrielle a-t-elle refusé, en mai ou juin 1946, un prêt de \$100,000 à l'Acadia Coal Mines Limited, qu'elle sollicitait afin d'augmenter sa production de houille? Dans le cas de l'affirmative, le ministre dira-t-il à la Chambre, avant trop longtemps: (1) Pourquoi le prêt a été refusé en cette période de pénurie critique de combustible? (2) ce que le Gouvernement fait pour permettre à cette société, et aux autres qui s'adonnent à la production de la houille et se trouvent dans une situation semblable, d'obtenir des capitaux pour augmenter leur production?

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Vu que la question de l'honorable député est assez longue, je le prierai de l'inscrire au *Feuilleton*. (Plus tard)

M. BLACKMORE: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances répondra-t-il à ces questions?

M. l'ORATEUR: Vu que la question de l'honorable député est longue, je lui ai demandé de l'inscrire au *Feuilleton*.

LE BUDGET

SUITE DU DÉBAT SUR L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre passe à la suite de la discussion interrompue le mercredi 10 juillet sur la motion du très honorable M. Ilsley (ministre des Finances) invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, l'amendement de M. Macdonnell et le sous-amendement de M. MacInnis.

(Texte)

M. MARCEL BOIVIN (Shefford): Monsieur l'Orateur, depuis l'ouverture de la première session du 20^{ième} Parlement, les électeurs du comté dont j'ai l'honneur d'être le représentant suivaient attentivement les rapports de la Chambre des communes dans les différents journaux et se demandaient sans doute, à juste raison, à quelle date leur représentant se leverait pour se faire entendre dans cette enceinte. Le moment, depuis si longtemps attendu par plusieurs, est enfin arrivé et, comme représentant d'une division électorale en grande partie canadienne-française, je me permettrai de vous adresser la parole dans leur langue, une langue qui m'est chère, ma langue maternelle.

Plusieurs VOIX: Très bien!

M. BOIVIN: J'ai appris depuis mon arrivée qu'un représentant du parti libéral a droit à ses idées et à ses convictions.

M. GAUTHIER (Portneuf): Très bien!